

du Gard
les francas

L'éducation en mouvement !

Trame du projet pédagogique des CLE Francas

VERSION
2025



Du projet éducatif au projet pédagogique :

Le garant :

- du projet éducatif est l'organisateur (Les Francas),
- du projet pédagogique est la personne qui dirige l'accueil.

L'articulation entre les deux projets, l'un élaboré par l'organisateur et l'autre par le directeur en concertation avec l'équipe pédagogique, est essentielle permet d'éviter des dysfonctionnements.

Il est important que l'équipe pédagogique ait connaissance des orientations de l'organisateur, des dispositions prises pour le déroulement de l'accueil et les moyens à sa disposition pour mettre en œuvre le projet pédagogique.

Il est tout aussi nécessaire que l'organisateur ait connaissance du projet pédagogique et des conditions de déroulement de l'accueil, par notamment l'organisation de rencontres régulières ou de visites.

Le projet pédagogique c'est:

- Un outil de conduite du centre de loisirs.
- Un outil d'animation de l'équipe pédagogique.
- Un outil de communication avec les parents, l'organisateur, l'administration.
- Un projet concret, borné dans le temps et l'espace, appliqué à une situation et à des individus qui constituent un groupe de vie.
- Un outil règlementaire



Le projet pédagogique, au service de...

- **Des enfants** : il décrit une démarche concrète des intentions éducatives, et donne du sens à leurs apprentissages.
- **La formation des équipes** : outil de réflexion, de sensibilisation à l'action éducative, de propositions, d'expression, de choix éducatifs et pédagogiques, de responsabilisation, d'explicitation de choix, d'attitudes,...
- **La communication** : avec les parents, l'organisateur, l'administration, la presse, les autorités, ...
- **La sécurité** : préparation effective, réflexion en amont de l'action, ...
- **La cohérence de l'équipe** : négociation, explication, prise en compte de la parole de tous, référence commune, ...

Introduction

- L'introduction doit impérativement commencer **par un sommaire, avec les numéros des pages.**
- Puis, il faut insérer un tableau présentant les informations les plus basiques concernant le centre de loisirs éducatif (carte d'identité). Vous pouvez reprendre le tableau suivant:

Nom du centre de loisirs	
Organisateur	
Coordonnées du centre de loisirs	
Public accueilli	
Dates / périodes d'ouverture	
Numéro du récépissé de déclaration	

Ce tableau permet, d'un coup d'œil, de recueillir les informations les plus essentielles.

I. Le contexte du centre de loisirs éducatif:



D'abord, il y a un organisateur, une situation, un responsable du centre de loisirs éducatifs...

A. L'organisateur :

- Décrire rapidement l'organisateur
- Citer les objectifs éducatifs de l'organisateur (projet « avec les enfants et les jeunes, ensemble pour l'éducation », stratégie départementale de mise en œuvre, programme)
- Définir le centre de loisirs éducatif, ses missions
- Indiquer l'adresse de l'organisateur et le numéro d'organisateur

B. La situation initiale :

- Décrire le partenariat entre l'organisateur et la collectivité (DSP, marché, CPO) et dans quel projet et dispositif le centre de loisirs éducatifs s'inscrit (PEdT, CTG...)
- Décrire la zone géographique concernée par les accueils et apporter quelques données socio-économiques (données INSEE) et décrire l'environnement : immédiat, proche, plus lointain, possibilité d'exploitation, ...
- Définir le public accueilli (âges, nombre, origines sociales, culturelles, géographiques, particularités ... besoins supposés, possibilités, ...) et apporter des précisions sur les spécificités des tranches d'âges, en les distinguant
- Indiquer le (les) lieu(x) des accueils et décrire les locaux mis à disposition (locaux pédagogiques, espaces extérieurs...)
- Indiquer les contraintes fixées par l'organisateur (horaires d'ouverture, nombre de sorties, de séjours...) et par la réglementation (taux d'encadrement par exemple ou spécificités des encadrements des activités physiques et sportives)



C. Le/la responsable du centre de loisirs éducatifs:

- **C.1 L'organisateur**

Votre relation avec l'organisateur :

- . les priorités d'actions données par le/la responsable du centre de loisirs éducatifs au regard du projet national, de la stratégie départementale et du programme d'action, les pratiques éducatives et les Parcours Educatifs et Culturels nationaux...
- . Quel est le rôle de l'organisateur dans l'organisation de votre centre de loisirs éducatifs ?

- **C.2 Les conceptions éducatives du responsable du centre de loisirs éducatif (mon projet de direction)**

les conceptions éducatives du responsable des accueils et les intentions pédagogiques : ce sont des valeurs éducatives assez générales, concrètes, non bornées, philosophiques...

Attention, on vous demande, dans le choix de vos conceptions éducatives, d'être en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur.

II. Intentions éducatives, objectifs et actions pédagogiques



Puis vinrent, ...des **intentions, des objectifs et des actions à partir de l'analyse de la situation initiale**, des attentes et exigences de l'organisateur, des conceptions du responsable du centre de loisirs éducatif. Elles mettent en exergues **les valeurs des Francas et de l'équipe**. Comment est appliqué la mixité (genre, sociale,...)? Comment est organisée la participation des enfants ? Le principe de laïcité ?...

A. Les intentions éducatives

En lien avec le projet éducatif territorial

En lien avec le projet d'école

En lien avec les 5 missions des CLE +

Ecocentre de loisirs (Mission Centre A'ère):



1. **Mission d'Accueil** (enfants, familles, partenaires,...)
2. **Mission d'Information** (des publics, comment se fait l'information ? Qui informer ? Enfants, familles, équipes, habitants du territoire...)
3. **Mission d'Orientation** (espace pivot de l'action éducative locale, espace catalyseur de participation et d'engagement...)
4. **Mission de Participation** (enfants, familles, équipes pédagogiques, comment sont organisés les espaces de participation, projet initié par les publics ?)
5. **Mission d'Activité** (un espace du jeu et du ludique, un carrefour de parcours éducatifs et culturels, des démarches pédagogiques actives...)
6. **Démarche Ecocentre de Loisirs**, nos objectifs sur 3 ans

B. Les objectifs pédagogiques

Définis par période d'activité

- Ils sont définis et proposés par le/la responsable en lien avec l'équipe d'animation
- Ils sont en lien avec les objectifs éducatifs de l'organisateur
- Ils dépendent beaucoup de la situation initiale (public, environnement, durée, période, ...)
- Ils sont concrets et bornés (à une situation, un public, un espace et un temps), pratiques
- Ils sont négociés avec l'organisateur

C. Des actions pédagogiques:

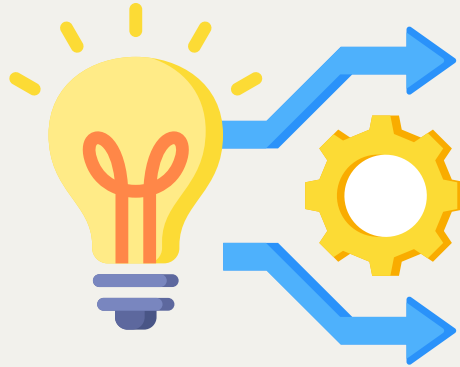
- Elles se définissent avec l'équipe
- Elles dépendent des objectifs pédagogiques et des intentions éducatives.
- Elles décrivent des ensembles d'activités cohérents avec les objectifs, la situation initiale et les intentions éducatives
- Décrire comment seront accompagnés les animateurs dans la mise en place de leurs projets d'animations et de leurs projets d'activités

D. Le programme d'animation

Le programme se construit à partir;

- des intentions éducatives, des objectifs pédagogiques et se déclinent en actions pédagogiques
- Il se construit en équipe.
- Les animateurs proposent de projets d'animation, de projets d'activités et d'organisation.
- Il se construit pour l'ensemble de la session.
- Il s'affine au fur et à mesure de l'avancée de la session, en lien avec la demande et les besoins du public
- Il est prévu pour prendre en compte les attentes, les propositions, les projets des enfants et des animateurs en cours de session ou les opportunités qui se présentent.
- Il prévoit un choix adapté aux besoins de l'enfant
- Il est équilibré, tant en rythme qu'en diversité d'activités.

III. Les moyens



Pour atteindre ces intentions et ces objectifs, pour mettre en place ces actions, des besoins émergent : des moyens sont mis en œuvre...les définir et les présenter

A. Les moyens humains :

- Quelle composition de l'équipe permanente et volontaire (âge, sexe, expérience, compétences, diplômes) ? Définir les rôles et fonctions de chacun, y compris les personnels techniques ou de service
- Quelle place pour l'animation volontaire et quel sens est donné à l'implication de jeunes volontaires dans le centre de loisirs éducatifs ?
- Quelles modalités et critères de recrutement de l'équipe volontaire, basées sur les objectifs pédagogiques et les intentions éducatives ? L'équipe est négociée avec l'organisateur, elle est embauchée par l'organisateur.
- Définir le rôle de formateur pour chacun des membres de l'équipe pédagogique et décrire l'accompagnement apporté aux animateurs volontaires dans le cadre de leur parcours d'engagement
- Indiquer les critères d'évaluation des membres de l'équipe pédagogique et mettant un accent particulier sur les critères et modalités d'évaluation des animateurs volontaires

L'équipe se construit en plusieurs phases/ L'analyse de la situation initiale, les objectifs de l'organisateur, les conceptions éducatives du directeur sont présentées et discutées avec l'équipe.

B. Les moyens financiers :

- Décrire la composition du budget du centre de loisirs éducatifs
- Décrire le budget spécifique à la période
 - Sorties
 - Interventions spécifiques
- Recherches de financement à envisager

C. Les moyens matériels :

- Faire un état des lieux du matériel dont on dispose sur le centre de loisirs éducatif :
 - Véhicule
 - Malles spécifiques
- Décrire les moyens spécifiques en rapport avec les objectifs pédagogiques.

IV. Le projet de fonctionnement

**des intentions, des objectifs, des actions, des
moyens pour les atteindre et un fonctionnement
pour rendre effectif le projet**

A. La structuration du temps et du groupe : la journée type

Exemple 1

Pour chaque moment de la journée, décrire le contenu, la manière dont est structuré le groupe d'enfant, le rôle et l'attention des animateurs.

Horaires et temps (accueil, restauration, activité, temps informel...)	Structuration du groupe (petit groupe, grand groupe...)	Dans quel(s) espace(s) ?	Rôle de l'animateur (laisser jouer, donner à jouer, jouer avec, atelier dirigé...)

Préciser les transitions et les transmissions

Structuration du groupe d'enfants :

Structure souple : l'ensemble des enfants et de l'équipe pédagogique.

Structure en groupe d'âges : les petits, les moyens, les grands.

Structure en équipée : un animateur avec un petit groupe d'enfants sur un projet.

A chaque moment de la journée, pour chaque action, quelle structuration du groupe choisir en référence à quelle intention éducative ?

A. La structuration du temps et du groupe

: la journée type

Exemple 2

- Accueil du matin : 7h30 – 9h00
- Objectifs :
 - Accueillir les enfants dans un cadre réconfortant, en leur proposant des espaces adaptés à leurs besoins et envies dans le respect de leur rythme circadien.
 - Accueillir et informer les familles de la journée, prendre les informations nécessaires concernant l'enfant.
- Non négociable des responsables de CLE :
 - Pas de table d'accueil avec des animateurices seules derrière. Tout le monde anime un espace.
 - Le rangement des espaces en fin de temps se fait avec les enfants.
- Organisation des espaces :
 - Afin de respecter chaque enfant, il est important d'organiser les espaces pour permettre la liberté de mouvement et de déplacement, mais aussi de permettre la compréhension de ces espaces par les enfants. Un plan des espaces sera disponible dès l'entrée, nommant et indiquant ainsi les différents ateliers mis à disposition. Nous favoriserons des activités à moindre bruit lors de la première heure et demie de l'ouverture du CLE. Une proposition d'activité extérieur pourra être effectuée à partir de l'arrivée de l'ensemble de l'équipe pédagogique.
 - L'accueil des familles se fera par une personne de la direction (ou un.e animateurice référent.e si absence de la direction), qui orientera les familles auprès des différents ateliers d'accueil. Un espace café des familles sera proposé. Le cas échéant, un.e animateurice pourra animer cet espace, en plus d'un atelier en autonomie proche (graphisme, modelage, ...).
 - Un plan, et planning des ateliers d'accueil sera mis à disposition des familles.
- Organisation de l'équipe :
 - Le planning des ateliers d'accueil du matin sera rempli par l'équipe la veille au soir. Il sera scindé en deux parties, ateliers proposés de l'ouverture jusqu'à 8h30, et ateliers proposés à partir de 8h30. Il y sera affiché la nature de l'activité, son nom si besoin et le nom de la personne qui l'animerait.
 - Un équilibre entre les différentes postures devra être pensé
- Outils mis en place sur ce temps :
 - Planning et plan des ateliers d'accueil
 - Planning de la semaine, sortie prévue, menus à adapter en fonction du public
 - Cahier d'information et de transmission équipe-famille / équipe-équipe
 - Café et gobelets

Parler de l'accessibilité

- Le lien avec les tarifs du centre
- Lien avec les bourses JPA si nécessaire
- PSO et Aide aux Loisirs de la CAF
- Le lien avec le Relais Loisirs Handicap 30 / complément inclusif de la CAF

B. La structuration de l'espace

- Décrire l'utilisation et l'aménagement des espaces intérieurs mis en place : coins calmes, coins de jeux libres, ateliers permanents, salles d'activités spécialisées, espaces modulables, espaces de rencontre, espaces collectifs, espaces privatifs, ...
- Décrire l'utilisation des espaces extérieurs : espaces de jeux libres, mises à disposition de matériel, espaces modulables par les enfants, espaces à explorer, espaces à construire avec les enfants, ...
- Décrire l'utilisation de l'environnement proche ou plus lointain : les potentiels mobilisables dans l'environnement, les visites, les espaces de découverte, les personnes, les activités humaines, ...

C. Les modalités de vie

- Elles décrivent les relations souhaitées entre les participants, les attitudes et comportement à privilégier (rôle et attitude des animateurs)
- Elles fixent les règles de vie négociables et non négociables pour l'ensemble des personnes présentes au sein du centre de loisirs éducatifs (enfants, équipe pédagogique)
- Décrire comment vont être établies les règles de vie avec les enfants et les adolescents et comment elles vont être portées à la connaissance de tous ?
- Décrire l'organisation de l'équipe et les modalités de fonctionnement de l'équipe (temps de concertation, échanges sur les pratiques, moyens de régulation, outils mobilisés...)

V. Evaluation du projet

A. Critères et indicateurs

1. Des critères concrets
2. Des critères quantitatifs
3. Des critères qualitatifs

Les critères s'élaborent en même temps que les actions pédagogiques et les intentions éducatives

Une évaluation rapide et quotidienne

Une évaluation hebdomadaire

Un bilan final déclaratif

Objectifs pédagogiques	Actions pédagogique	Critères (Les enfants seront capables de... Est-ce que les jeunes...)	Indicateurs (pourcentage, nombre, sentiment...)	Résultat et observations
Ex: Favoriser l'inclusion	Ex: aménagement d'espaces adaptés	Ex: Ranger seuls..	Ex: Combien d'enfant reste isolé?	

B. Modalités d'évaluation

- Décrire les modalités d'évaluation rapide et quotidienne mise en place avec les enfants et les adolescents et avec les membres de l'équipe d'animation,
- Décrire les modalités d'évaluation hebdomadaire avec l'équipe d'animation
- Décrire les modalités d'évaluation finale en prenant en compte l'évaluation des membres de l'équipe, des publics accueillis et des parents.



Conclusions

Le projet pédagogique est un cadre éducatif et organisationnel, qui transforme des intentions, en actions concrètes et garantit une continuité éducative au service des enfants!

Il doit être évolutif, en fonction des évaluations des objectifs fixés sur une l'année en cours.